

SOMMAIRE

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 13 avril 2007 : Délibérations

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE, ARTISANAT, ECONOMIE SOLIDAIRE

* Développement économique

- 07-207 - Aides aux entreprises
- 07-208 - Ouverture d'une pépinière d'entreprises sur le Campus
Technologique de Colombelles.....
- 07-209 - Opération collective MIPIM 2007

* Economie sociale et solidaire

- 07-210 - Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) -
Centre Régional de Ressources et d'Animation (C2RA).....
- 07-211 - Aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale -
projet de chantier nautique d'insertion porté par l'association
Les Chemins de Traverses

MER ET LITTORAL

* Ports de plaisance et filière nautique

- 07-212 - Commune de Saint-Vaast-la-Hougue
- 07-213 - Station nautique Cherbourg-Hague.....

* Sécurité en mer

- 07-214 - Investissement.....

* Pêche et cultures marines

- 07-215 - Action en faveur de la flottille de pêche
- 07-216 - Promotion et assistance technique qualité
- 07-217 - Actions et études exceptionnelles

EUROPE

- 07-218 - Europe

TOURISME

- 07-219 - Promotion touristique régionale - Comité Régional
du Tourisme de Normandie.....
- 07-220 - Professionnalisation des acteurs du tourisme.....
- 07-221 - Qualité dans le tourisme.....
- 07-222 - Interventions du Conseil Général du Calvados en faveur des campings
« Le Fanal » à Isigny-sur-Mer et « Reine Mathilde » à Etreham.....

EMPLOI ET RECONVERSION INDUSTRIELLE

* Emploi et formation dans les entreprises

- 07-223 - Formation des Emplois Tremplins, Contrats aidés et Emplois Jeunes
- 07-224 - Aide au reclassement - formation des actifs et des salariés
- 07-225 - Aide à l'emploi.....
- 07-226 - Programme de formation d'adéquation entre les besoins de
main d'oeuvre des entreprises et la demande d'emploi :
« une formation - un emploi ».....

* Emploi et reconversion industrielle

° *Mesures en faveur de MOULINEX - bassins en difficulté*

- 07-227 - Travaux de restructuration de l'ex-site Moulinex à Alençon
- 07-228 - Réalisation des parcs d'activités de Bellefontaine, Longchamps et
Nonant sur le site de Bayeux.....

° *Soutien aux projets de développement territoriaux*

- 07-229 - Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve - aménagement
de la zone artisanale de l'Abbaye

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 07-230 - Syndicat mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel : versement de la participation financière du Conseil Régional de Basse-Normandie
- 07-231 - Pays et agglomérations - investissement.....
- 07-232 - Pays et agglomérations - ingénierie
- 07-232 - Pays et agglomérations – ingénierie (Erratum).....
- 07-233 - Maillage du territoire - avenant et attribution des subventions.....

COMMUNICATIONS

* Transports ferroviaires

- 07-234 - Interconnexion Sud TGV en Ile de France
- 07-235 - Transport Développement Intermodalité Environnement (TDIE).....
- 07-236 - Procédure de fermeture de la section de voie ferrée du PK 27,067 au PK 27,692 sur la ligne Mézidon - Trouville/Deauville - abords de la gare de Dives
- 07-237 - Convention d’attribution de subvention à la SNCF - partenariat avec le réseau « chantier école »
- 07-238 - Mise en place d’initiatives culturelles et touristiques pour valoriser la desserte TER de la Côte Fleurie

EDUCATION

- 07-239 - Investissement et fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés publics et privés
- 07-239 - Investissement et fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés publics et privés (Erratum).....
- 07-240 - Fonds commun du service hébergement
- 07-241 - Forfait d’externat « part personnel » dans les établissements privés.....
- 07-241 - Forfait d’externat « part personnel » dans les établissements privés (Erratum)...
- 07-242 - Renouvellement triennal 2006-2008 des personnalités qualifiées au sein des conseils d’administration des lycées
- 07-243 - Transformation d’un établissement d’enseignement agricole

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 07-244 - Opérations inscrites au CPER et hors CPER - investissement et fonctionnement.....

- 07-245 - Formations sanitaires et sociales - subventions de fonctionnement
- 07-246 - Bourses sanitaires et sociales

RECHERCHE - INNOVATION

- 07-247 - Transfert de technologie - innovation

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

- 07-248 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles -
carte des formations
- 07-249 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
- 07-250 - Actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi
- 07-251 - Formation tout au long de la vie
- 07-252 - Accompagnement des structures de formation et de
développement de l'ingénierie pédagogique.....
- 07-253 - Formation professionnelle et apprentissage - investissements

CULTURE

- 07-254 - Soutien au spectacle vivant
- 07-255 - Soutien en faveur des expositions
- 07-256 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional (investissement)
- 07-257 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement).....
- 07-258 - Soutien à la diffusion musicale
- 07-259 - Soutien aux musiques actuelles.....
- 07-260 - Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine (IMEC).....
- 07-261 - Soutien en faveur des salons du livre
- 07-262 - Soutien en faveur de l'économie du livre
- 07-263 - Diffusion audiovisuelle
- 07-264 - Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle
- 07-265 - Réutilisation des monuments historiques.....

COOPERATION DECENTRALISEE

07-266 - Coopération décentralisée

DROITS DE L'HOMME

07-267 - Droits de l'homme.....

JEUNESSE ET SPORTS

07-268 - Amélioration des équipements sportifs

07-269 - Aide au mouvement sportif.....

07-270 - Vie associative

07-271 - Politique jeunesse.....

RENOVATION URBAINE

07-272 - Villes de Colombelles, Hérouville-Saint-Clair et Cherbourg-Octeville

SOLIDARITE URBAINE

07-273 - Appel à projets « Réinventons la Ville » - Edition 2005 -
prolongation d'actions sur l'année 2007.....

SANTE ET TERRITOIRES

07- 274- Investissements sanitaires et sociaux - hôpital 2007.....

07-275 - Actions de prévention pour la santé (investissement).....

07-276 - Actions de prévention pour la santé (fonctionnement)

07-277 - Actions en faveur des personnes handicapées

LOGEMENT

07-278 - Réhabilitation de l'habitat privé.....

07-279 - Aides aux Opérations Programmées d'Amélioration de
l'Habitat (OPAH)

ACTIONS DE SOLIDARITES

07-280 - Soutien aux actions de solidarité.....

ENVIRONNEMENT

07-281 - Parcs Naturels Régionaux

07-282 - Patrimoine naturel

07-283 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels.....

07-284 - Lutter contre les changements climatiques

07-285 - Développement durable

AGRICULTURE

* Développement durable des exploitations - grandes filières

07-286 - Elevage bovin - fonctionnement

07-287 - Agriculture biologique - investissement

07-288 - Agriculture biologique - fonctionnement

* Appui aux filières transversales

07-289 - Promotion de l'installation et du salariat (fonctionnement)

07-290 - Aides aux agriculteurs récemment installés (investissement)

07-291 - Aides aux agriculteurs récemment installés (fonctionnement).....

07-292 - Soutien aux solidarités et aides à l'emploi durable (fonctionnement).....

07-293 - Filière cheval (investissement)

07-294 - Filière cheval (fonctionnement).....

07-295 - Centre de Promotion de l'Elevage de Saint-Lô

* Productions agricoles de qualité

07-296 - IRQUA-Normandie et soutien aux démarches sous signe officiel
de qualité.....

07-297- Transformation locale, commercialisation des produits fermiers,
marchés locaux, produits de qualité - investissement.....

* Appui technique et stratégique

07-298 - Etudes et actions exceptionnelles - études, expertise et prospective.....

07-299 - Etudes et actions exceptionnelles (fonctionnement)

07-300 - Filière non OGM (fonctionnement).....

* Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)

07-301 - PMPOA.....

* Plan Bâtiments et Végétal Environnement

07-302 - Plan bâtiments et végétal environnement

PROMOTION DE LA REGION

07-303 - Soutien aux manifestations culturelles.....

07-304 - Soutien aux manifestations sportives.....

07-305 - Soutien aux actions de solidarité.....

07-306 - Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques.....

07-307 - Soutien aux opérations d'animation locale

MANDATS SPECIAUX

07-308 - Exercice de mandats spéciaux

PATRIMOINE

07-309 - Biens immobiliers

07-310 - CIRALE

MARCHES

07-311 - Marchés.....

REPRESENTATION DU CONSEIL REGIONAL

07-312 - Lycées « A. Fresnel » et « J. Rostand » à Caen

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-207

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 10 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- . 48 000 € pour le soutien à la création d'entreprises,
- . 1 350 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,
- . 4 500 € pour le soutien à divers,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- . 34 450 € pour le soutien au conseil,
- . 47 000 € pour le soutien au recrutement,
- . 416 119 € pour le soutien à l'export,
- . 65 588 € pour le soutien aux opérations collectives ;

- d'attribuer les aides suivantes :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région,*

- 48 000 € en subvention pour deux bénéficiaires, au titre de la Prime Régionale à la Création d'Entreprise, conformément à l'annexe 1,

- 1 350 000 € en avance remboursable pour cinq bénéficiaires, au titre de l'Avance Régionale à l'Entreprise, conformément à l'annexe 2,

- 4 500 € en subvention à l'ORIFF-PL, au titre du développement de ses outils de communication,

** sur le chapitre 939 du Budget de la Région,*

- 6 750 € en subvention pour trois bénéficiaires, au titre du programme GEODE, conformément à l'annexe 3,

- 16 300 € en subvention pour deux bénéficiaires, au titre du FRAC PMI, conformément à l'annexe 4,

- 11 400 € en subvention pour un bénéficiaire, au titre du FRAC IAA, conformément à l'annexe 5,

- 34 000 € en subvention pour deux bénéficiaires, au titre de l'ARC PMI, conformément à l'annexe 6,

- 13 000 € en subvention pour un bénéficiaire, au titre de l'ARC IAA, conformément à l'annexe 7,

- 416 119 € en subvention pour huit bénéficiaires, au titre du FRAEX individuel et collectif, conformément à l'annexe 8,

- 60 000 € en subvention à la CCI de Caen pour l'organisation du Salon de la Création, Reprise et Transmission d'entreprises les 24 et 25 mai 2007,

- 5 588 € en subvention à la MIRIADE au titre du Salon MADE IN FRANCE les 28 et 29 mars 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-208

**sur le développement économique : modernisation des territoires - ouverture d'une
pépinière d'entreprises sur le Campus Technologique de Colombelles**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP «Fonds de Modernisation Industrielle » de 10 400 000 €, votée en 2007, un dossier « Grands projets et zones » d'un montant de 696 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à la SEM NORMANDIE AMENAGEMENT, une subvention de 696 000 € dans le cadre de la participation à une opération immobilière à vocation de pépinière, conformément aux orientations du Conseil d'Administration de l'EPFN, sur le Campus Technologique de Colombelles ;

- d'autoriser le Président :

- à engager les démarches utiles à la mise en œuvre de cette décision,
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-209

**sur le développement économique : modernisation des territoires - opération collective
MIPIM 2007**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Fonds de Modernisation Industrielle » de 5 060 000 €, votée en 2007, un dossier « Plans de développement stratégique » d'un montant de 15 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à l'Agence de Développement SYNERGIA, une subvention de 15 000 €, soit 19,11 % du programme des dépenses éligibles, pour le soutien à l'opération collective MIPIM 2007 ;
- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-210

**sur l'économie sociale et solidaire : Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) -
Centre Régional de Ressources et d'Animation (C2RA)**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier « Dispositif DLA-C2RA » d'un montant de 184 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions maximales suivantes :

- 45 000 € à Calvados Création, au titre de l'année 4 du Dispositif Local d'Accompagnement du Calvados,

- 55 000 € à la Ligue de l'Enseignement - Fédération Manche, au titre de l'année 3 du Dispositif Local d'Accompagnement de la Manche,

- 31 900 € à la Mission Locale d'Alençon, au titre de l'année 3 du Dispositif Local d'Accompagnement de l'Orne,

- 7 100 € à l'association Point Info VERT (PIVERT), au titre de l'année 3 du Dispositif Local d'Accompagnement de l'Orne,

- 45 000 € à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale, au titre de l'année 3 du Centre Régional de Ressources et d'Animation ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-211

sur l'économie sociale et solidaire : aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale - projet de chantier nautique d'insertion porté par l'association Les Chemins de Traverses

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire » de 300 000 € votée en 2007, un dossier « Aide à l'investissement des projets d'utilité sociale » d'un montant de 15 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention maximale de 15 000 € à l'association Les Chemins de Traverses, pour l'achat d'outillage pour le chantier nautique d'insertion ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-212

**sur la mer et le littoral : politique portuaire - Ports de Plaisance et Filière Nautique -
Commune de Saint-Vaast-La-Hougue**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Plaisance et Filière Nautique » de 1 120 000 € votée en 2007, un dossier « Ports de plaisance d'un montant de 40 001,12 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, à la commune de Saint-Vaast-La-Hougue, les subventions suivantes :

- 34 934,50 € pour le changement du ponton D,

- 5 066,62 € pour l'équipement en WIFI, logiciel et postes destinés à la gestion des places du port de plaisance,

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional, pour l'opération relative au ponton D ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-213

**sur la mer et le littoral : politique portuaire - Ports de Plaisance et Filière Nautique -
Station nautique Cherbourg -Hague**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre des ports de plaisance et de la filière nautique, une subvention de 15 000 € à la Station Nautique Cherbourg-Hague pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-214

sur la mer et le littoral : sécurité en mer (investissement)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Sécurité en mer » de 150 000 €, votée en 2007, un montant de 62 070 € pour le dossier « Sécurité en mer - investissement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à la Société Nationale de Sauvetage en Mer, les subventions suivantes :

- 47 070 € pour la réalisation du carénage à mi-vie du canot de sauvetage de la Station de Granville,

- 15 000 € pour la réalisation du carénage à mi-vie du canot de sauvetage de la Station de Honfleur,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-215

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - action en faveur de la flottille de pêche

- - - - -

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions en faveur de la flottille de pêche » de 600 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 5 946,75 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 5 946,75 € conformément au tableau ci-dessous :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	COUT	CONCOURS REGIONAL
Mr Yvonnick DENIS Tourelaville (50) « NO COMMENT »	- Couverture du pont - Fabrication passerelle neuve, ruf et aménagement - Mise en place de l'installation électrique et électronique et matériels - Montage système incendie - Fabrication vire casiers et installation hydraulique neuve	79 290 €	5 946, 75 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-216

**sur la pêche et les cultures marines : Promotion-Qualité-Valorisation - Promotion et
Assistance Technique Qualité**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Promotion, qualité, valorisation, actions et études exceptionnelles, coopération interrégionale » de 450 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 26 400 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion et assistance technique qualité, les subventions suivantes :

- 22 500 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre et Sud Manche, pour l'organisation de la 5^{ème} édition du festival des Coquillages et des Crustacés à Granville les 29 et 30 septembre 2007,

- 3 900 € à l'Association pour la Promotion des Produits de la Mer et du Terroir, pour l'organisation de la Fête des Produits de la Mer et du Terroir à Cherbourg-Octeville, en novembre 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-217

sur la pêche et les cultures marines : Promotion-Qualité-Valorisation - Action et études exceptionnelles

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Promotion - Qualité - Valorisation, actions et études exceptionnelles, coopération interrégionale » de 450 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 59 044 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 59 044 € à la Société ARMERIS pour son travail de conseil dans le cadre de la consultation relative à « la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un schéma régional d'aménagement des points de débarque de la pêche en Basse-Normandie » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-218

sur l'Europe

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer en tant que membre partenaire, au Club Chine-Normandie ;
- d'affecter sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 450 000 € votée en 2007, un montant de 32 979 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* Hors AE :

- 3 000 € au Club Chine-Normandie, au titre de la cotisation de la Région Basse-Normandie pour 2007,
- 23 920 € au cabinet Deloitte, sur présentation d'une facture correspondant à la participation de la Région au financement de l'opération « évaluation ex-ante pour la préparation du programme opérationnel 2007-2013 »,

* Sur AE :

- 20 000 € au Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ), au titre de ses activités 2007 pour son programme Europe *Direct*,
- 5 000 € au Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands (CREAN), au titre de ses activités 2007 pour son programme Europe *Direct*,
- 5 384 € au Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands (CREAN), au titre de ses activités 2007, en tant que Relais Régional de Proximité LEADER +,
- 2 000 € au Pôle Universitaire Normand (PUN) pour son université d'été « La Normandie Médiévale » sur le thème « Les Normands à la conquête de l'Europe » du 8 au 16 septembre 2007 ;
- 500 € au Mouvement Européen France - Section de Cabourg pour la célébration du 50^{ème} anniversaire du traité de Rome les 24 et 25 mars 2007,
- 95 € au Comité de jumelage « Las Gemelas » d'Epron pour un voyage à Zufre du 6 au 11 avril 2007 ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces deux derniers dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-219

sur le tourisme : promotion touristique régionale - Comité Régional du Tourisme de Normandie

- - - - -

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour la promotion touristique régionale, dans le cadre d'une nouvelle convention, une subvention de 129 519 € au Comité Régional du Tourisme de Normandie, correspondant au solde non versé de la subvention prévue dans la convention signée le 31 mai 2005 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-220

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

- - - - -

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 000 000 € votée en 2007, les montants suivants :

- 7 040 € pour le dossier « Animations »,
- 5 020 € pour le dossier « FACIT » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

- 1 040 € à l'Office de Tourisme du Pays de Falaise pour la mise en œuvre des visites théâtralisées 2007,

- 6 000 € à l'Association Tour de Normandie pour la réalisation du 2^{ème} Tour de Normandie,

- 5 020 € à l'Association « Les Chemins de Traverses », dans le cadre du FACIT, pour une étude de diagnostic court en vue de la création d'une activité touristique utilisant une goélette ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 22 février 2007, date de l'accusé de réception, pour l'Office de Tourisme du Pays de Falaise,

- 1^{er} janvier 2007 pour l'Association « Tour de Normandie »,

- 15 février 2007 pour l'Association « Les Chemins de Traverses » ;

- d'adopter le nouveau règlement du FACIT (Fonds d'Aide au Conseil et à l'Innovation Touristique) présenté en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-221

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

- - - - -

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 600 000 € votée en 2007, un montant de 7 365,11 € pour le dossier « Tourisme Handicap »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 600 000 € votée en 2007, un montant de 3 550 € pour le dossier « Tourisme Handicap » ;

- d'attribuer au titre du programme « Qualité dans le tourisme », les subventions suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région, dans le cadre de Tourisme et Handicap :

- 5 307,21 € à la commune de Saint-Vaast-sur-Seulles, pour la mise en accessibilité du gîte de groupe de la commune,

- 2 057,90 € à Monsieur Frédéric BOISGERAULT à Bricqueville (Calvados), pour la création d'un gîte rural accessible,

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- 150 € à l'Association Caen Familles Services,

- 150 € à l'Association Cécitix,

- 150 € à l'Association Amitié Assistance Protection Espoir,

- 150 € à l'Association FNATH - Section Mézidon Canon,

- 150 € à Handicap Mieux Vivre Accueil,

- 1 200 € à l'Association des devenus sourds et malentendants de la Manche,

- 600 € à l'Association des Paralysés de France de la Manche,

- 600 € à l'Association des Paralysés de France du Calvados,

- 400 € à la FNATH de l'Orne ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, sous réserve de la production des pièces réglementaires et des factures certifiées et acquittées par les fournisseurs ; les dossiers mobilisant des crédits de fonctionnement feront l'objet d'une convention spécifique ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2007 pour l'Association Caen Familles Services, l'Association Cécitix, l'Association Amitié Assistance Protection Espoir, la FNATH-section Mézidon-Canon, Handicap Mieux Vivre Accueil, l'Association des devenus sourds et malentendants de la Manche, l'Association des Paralysés de la Manche, l'Association des Paralysés du Calvados, la FNATH de l'Orne,

- 5 mars 2007, date de l'accusé de réception autorisant le commandement des travaux, pour Monsieur Frédéric BOISGERAULT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-222

**sur le tourisme : interventions du Conseil Général du Calvados en faveur des campings
« Le Fanal » à Isigny-sur-Mer et « Reine Mathilde » à Etreham**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner son accord au Conseil Général du Calvados, en vertu de l'article 1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour présenter lors de sa Commission Permanente du 23 avril 2007 et dans le cadre de son dispositif d'aides à l'hôtellerie de plein air, les dossiers figurant en annexe et à octroyer les aides afférentes ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-223

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des
Emplois Tremplins, Contrats aidés et Emplois Jeunes**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier « Formation des contrats aidés » d'un montant de 1 500 € ;

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007 un dossier « Formation des Contrats aidés des Emplois Tremplins et des Emplois Jeunes » d'un montant de 141 560,62 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 141 560,62 € réparti comme suit :

au titre de la plate-forme « Nouveaux Services »

- 130 000 € à la Direction Régionale de l'AFPA/CROP,

au titre de la formation des Contrats aidés

- 10 553,42 € conformément à l'annexe 1,

au titre de la formation des « Emplois Tremplins »

- 179,20 € conformément à l'annexe 2,

au titre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes »

- 828 € conformément à l'annexe 3 ;

- d'annuler l'aide de 1 500 € accordée par délibération n° 06-816 du 16 octobre 2006 à l'AIFCC, la formation ayant été annulée ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-224

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide au reclassement - formation des actifs et des salariés

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier de 287 838 € pour le programme « Formation des actifs et des salariés - aide au reclassement » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région au titre du programme « Formation des actifs et des salariés - aide au reclassement », un montant global de 287 838 € réparti comme suit :

- 17 983 € à SYGMA Energies 50,
- 120 120 € au CADIPPE, association support de l'ANACT,
- 7 500 € à Association Insertion Familles Rurales Bocage,
- 7 500 € à AGEFOS PME pour l'action « encadrants de chantier »,
- 8 500 € à UNIFORMATION,
- 2 881 € à Association d'Insertion du Pays de Falaise,
- 123 354 € à AGEFOS PME pour les projets « VALORICE » et « Pass'PME Formation », dont 59 344 € en 2007 et 64 010 € en 2008 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites dans l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-225

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : Aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

au titre des « Emplois Tremplins »

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 7 010 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 459 000 € pour les « Emplois Tremplins »,

- sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier de 3 670 € pour l'aide à l'ingénierie des « Emplois Tremplins »,

- sur l'AP « Aide à l'emploi-investissement » de 200 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant 9 398 € pour l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 459 000 € pour l'aide à l'emploi, conformément à l'annexe 1,

→ sur le chapitre 931 du Budget de la Région

- 3 670 € pour l'aide à l'ingénierie conformément à l'annexe 1,

→ sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 9 398 € pour l'aide à l'investissement, conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier la délibération n° 06-614 du 7 juillet 2006 comme suit :

- l'aide à l'investissement de 1 643 € accordée à l'Association Transat Vidéo est annulée, cette aide ayant été attribuée par erreur ;

au titre du programme « Nouveaux Services-Emplois Jeunes »

- de régulariser les conventions initiales des postes repris en annexe 2 ;

- de contribuer :

- au financement de 4 emplois jeunes aidés et transférés dans des organismes de la Manche ou de l'Orne, cités dans le tableau joint en annexe 3,

- au titre de la pérennisation du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes », au financement de 7 emplois jeunes recrutés de 1999 à 2001 et consolidés par les organismes cités en annexe 4 ;

- d'autoriser le CNASEA, à verser la subvention régionale, sur la base de la délibération n° 03-17 du 27 juin 2003 et des conventions signées entre la Région et les organismes employeurs, pour un montant total annuel de 995,28 € par poste consolidé, sur une base de 3 ans ;

- d'accorder un délai de six mois à chaque bénéficiaire à compter de l'envoi de la convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- de déroger :

- à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté par délibération n° 04-59 du 17 décembre 2004 et modifié par délibérations n° 05-140 du 16 décembre 2005 et 06-83 du 23 octobre 2006 pour les associations qui transforment en « Emploi Tremplin », d'autres contrats aidés que les contrats « Emplois Jeunes », conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, et repris dans l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-226

sur le programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre des entreprises et la demande d'emploi : « une formation - un emploi »

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier « opération individuelle » d'un montant de 2 002,18 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « une formation - un emploi », une aide de 2 002,18 € pour le financement d'actions individuelles, conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 3 ;

- d'autoriser :

- l'AFPA à engager les formations individualisées au titre du programme « une formation-un emploi », conformément à l'annexe 1,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-227

**sur l'emploi et la reconversion industrielle : Mesures en faveur de Moulinex-Bassins en
difficulté - Travaux de restructuration de l'ex-site Moulinex à Alençon**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger de 8 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2007, le délai de réalisation du programme de restructuration de l'ex-site Moulinex à Alençon ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant correspondant avec la SHEMA, conformément au projet joint en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-228

sur l'emploi et la reconversion industrielle : mesures en faveur de Moulinex-Bassins en difficulté - réalisation des parcs d'activités de Bellefontaine, Longchamps et Nonant sur le site de Bayeux

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 10 400 000 € votée en 2006, un dossier « Bassins en difficulté » d'un montant de 453 603,70 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à la SHEMA, une subvention de 453 603,70 € pour la poursuite du programme de réalisation des parcs d'activités de Bellefontaine, Lonchamps et Nonant à Bayeux ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière correspondante jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-229

**sur l'emploi et la reconversion industrielle : soutien aux projets de développement
territoriaux - Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve - aménagement de la
zone artisanale de l'Abbaye**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN,
BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY,
MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 10 400 000 € votée en 2006, un dossier « Grands projets et zones » d'un montant de 54 800 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à la Communauté de communes de la Vallée de l'Ouve, une subvention de 54 800 € pour la poursuite de l'opération de viabilisation de la zone d'activités de l'Abbaye ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière correspondante jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-230

sur le syndicat mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel : versement de la participation financière du Conseil Régional de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer au Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel les subventions suivantes :

* sur le chapitre 937 - fonctionnement - du Budget de la Région,

- 88 000 € correspondant à une régularisation au titre de 2006,

- 585 000 € pour 2007, versés en deux fois, soit 70 % au second trimestre 2007 et le solde au dernier trimestre 2007 ;

* sur le chapitre 907 - investissement - du Budget de la Région,

- 150 000 € correspondant à une régularisation au titre de 2006,

- 4 347 000 € pour 2007, versés sous la forme d'acomptes trimestriels en fonction de l'état d'avancement des travaux ;

• d'autoriser le Président :

- à verser des acomptes,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-231

sur l'aménagement du territoire - pays et agglomérations - investissement

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 10 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 7 000 € au titre du contrat d'agglomération « Caen La Mer »,
- 390 000 € au titre du contrat de « Pays d'Auge Expansion »,
- 64 000 € au titre du contrat de « Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs »,
- 32 925 € au titre du contrat de « Pays du Bocage »,

• d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

• de préciser que dans les délibérations d'attribution de subventions prises depuis 2004 et à venir pour les opérations inscrites dans les contrats de pays et d'agglomération, le coût des projets subventionnés prend bien en compte les frais d'étude et les frais d'acquisition de terrains engagés avant la demande de subvention ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-232

sur l'aménagement du territoire - pays et agglomérations - ingénierie

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Ingénierie territoriale » de 1 200 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 30 000 € au titre du contrat de « Pays d'Auge Expansion » ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 30 000 € à Pays d'Auge Expansion, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-232

sur l'aménagement du territoire - pays et agglomérations - ingénierie

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Ingénierie territoriale » de 1 200 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 30 000 € au titre du contrat de « Pays d'Auge Expansion » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 30 000 € à Pays d'Auge Expansion, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-233

sur l'aménagement du territoire : Maillage du Territoire - avenant et attribution des subventions

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées aux contrats :

- « Ville Régionale » des Communes de Barneville-Carteret et Mortagne au Perche,
- « Pôle Intercommunal » des Communautés de communes de Brécey, de Carentan en Cotentin, Intercom Séverine, de la Haute Varenne et du Houlme et de la Région de Rânes,

- d'affecter sur l'AP « Maillage du territoire » de 16 000 000 € votée et complétée en 2007, les montants suivants :

► 1 674 108 € pour le dossier contrat « Pôle Intercommunal » dont :

- 57 700 € à la Communauté de communes de Blangy Pont L'Evêque Intercom,
- 267 729 € à la Communauté de communes « Intercom Séverine »,
- 600 000 € à la Communauté de communes de Carentan en Cotentin,
- 303 628 € à la Communauté de communes des Pieux,
- 30 000 € à la Communauté de communes du Tertre,
- 35 178 € à la Communauté de communes de Ducey,
- 86 517 € à la Communauté de communes de Brécey,
- 63 466 € à la Communauté de communes de la Haute Varenne et du Houlme,
- 229 890 € à la Communauté de communes de la Région de Rânes,

► 927 500 € pour le dossier contrat « Ville Régionale » dont :

- 300 000 € à la Commune de Blainville sur Orne,
- 282 500 € à la Commune de Falaise,
- 345 000 € à la Commune de Mortagne au Perche ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes ou Communes maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier :

* la délibération n°07-109 du 2 mars 2007, comme suit :

- remplacer la somme globale à affecter de 2 823 438 € par 3 059 625 € pour le dossier CPI,
- remplacer la Communauté de communes "Bayeux Intercom" par "Intercom Balleroy Molay-Littry" pour le destinataire de la subvention de 222 424 €,
- rajouter après la ligne « 379 800 € à la Communauté de communes du Pays d'Auge Dozuléen » une ligne « 236 187 € à la Communauté de communes de la Vallée de l'Ouve » qui a été omise,
- remplacer la somme globale à affecter de 823 481 € par 819 481 € pour le dossier CVR,
- remplacer la somme de « 144 000 € à la Commune de Port en Bessin-Huppain » par la somme de 140 000 € ;

* l'annexe à la délibération n° 05-312 du 23 mai 2005, concernant le Contrat de « Ville Régionale » de la Commune de Barneville-Carteret, comme suit :

- l'aménagement de la Place Auvret est conservé mais la construction d'une passerelle entre le bourg et la plage est remplacée par l'aménagement de l'accès à la plage de la Potinière à Carteret, la subvention est maintenue à 300 000 € mais le coût HT de 614 000 € est remplacé par un coût HT éligible de 619 975 €, le taux d'intervention correspond donc à 48,38% des travaux retenus ;

- de déroger à la règle qui prévoit la caducité d'une subvention si l'opération n'a pas connu un commencement d'exécution dans le délai de deux ans à compter de la notification et dans ces conditions, de prolonger ce délai d'un an, pour la subvention attribuée à la Communauté de communes de la Région de Gacé, lors de la Commission permanente du 23 mai 2005, pour la construction d'un gymnase à Gacé ;

- de préciser que dans les délibérations d'attribution de subventions déjà prises dans le cadre de la politique « Maillage du Territoire » et à venir pour les opérations inscrites dans les contrats de « Pôle Intercommunal », « Ville Régionale » et « Cœur de Bourg », le coût des projets subventionnés prend bien en compte les frais d'étude et les frais d'acquisition de terrains engagés avant la demande de subvention ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-234

sur les transports ferroviaires : interconnexion Sud TGV en Ile de France

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer à l'association Interconnexion Sud TGV en Ile de France ;
- d'affecter sur l'AE « subventions, divers, adhésions » de 30 000 € votée en 2007, un dossier « Associations » d'un montant de 310 € ;
- d'attribuer à l'association Interconnexion Sud TGV en Ile de France, sur le chapitre 938 du Budget de la Région, un montant de 310 € correspondant à la cotisation de la Région Basse-Normandie pour l'année 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-235

**sur les communications : Transport Développement Intermodalité Environnement
(TDIE)**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DURON ne prenant pas part au vote,

- de renouveler l'adhésion de la Région à l'association TDIE ;
- d'affecter sur l'AE « Subventions, Divers, Adhésions » de 30 000 € votée en 2007, un dossier « Associations » d'un montant de 1 777,74 € ;
- d'attribuer à l'association TDIE, sur le chapitre 938 du Budget de la Région, un montant de 1 777,74 € correspondant à la cotisation de la Région Basse-Normandie pour l'année 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

AVIS

N° 07-236

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur les transports ferroviaires : procédure de fermeture de la section de voie ferrée du
PK 27,067 au PK 27,692 sur la ligne Mézidon - Trouville/Deauville - Abords de la gare
de Dives**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN,
BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY,
MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner un avis favorable à la fermeture de la section de voie du PK 27,067 au PK 27,692 sur la ligne Mézidon - Trouville/Deauville déjà déclassée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-237

**sur les transports ferroviaires : convention d'attribution de subvention à la SNCF -
partenariat avec le réseau « chantier école »**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 11 200 000 € votée en 2007, un dossier « Travaux » d'un montant de 19 776,52 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention de 19 776,52 € au titre de travaux dans les gares et haltes dans le cadre de chantiers d'insertion ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention correspondante,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-238

**sur les transports ferroviaires : mise en place d'initiatives culturelles et touristiques
pour valoriser la desserte ferroviaire TER de la Côte Fleurie**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 41 500 000 € votée en 2007, un dossier « Convention TER » d'un montant de 8 775 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la SNCF, une subvention de 8 775 €, au titre d'animations culturelles et touristiques pour valoriser la desserte TER de la Côte Fleurie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 au contrat annuel d'objectifs TER 2007 relatif à la mise en place d'initiatives culturelles et touristiques pour valoriser la desserte ferroviaire TER de la Côte Fleurie ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-239

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de diminuer le dossier ouvert pour les assurances, taxes et frais divers de 35 000 € sur le chapitre 932 financé par l'AE de 5 000 000 € votée en 2007 pour les dépenses de fonctionnement rattachées à la mise en œuvre des travaux ;

- d'affecter :

→ sur l'AP « Adaptation des locaux d'enseignement à la pédagogie et le maintien du patrimoine, la création et l'amélioration des locaux d'accueil et lieux de vie des lycéens » de 52 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 50 000 € en complément pour la restructuration du bâtiment « infirmerie » au lycée « Pierre-Simon de Laplace » à Caen,
- 10 000 € en complément pour la rénovation de la salle des professeurs au lycée « Victor Hugo » à Caen,
- 90 000 € pour les travaux sur le système d'alarme incendie prescrits par la commission de sécurité au lycée « Louis Liard » à Falaise,
- 20 000 € en complément pour la création de locaux divers de vie lycéenne et de salles pour les professeurs au lycée « Victor Grignard » à Cherbourg,
- 30 000 € destinés à l'étude de faisabilité pour la reconstruction de l'internat au Lycée Maritime et Aquacole de Cherbourg,
- 300 000 € pour la création de nouveaux parkings au lycée « Claude Lehec » à Saint Hilaire du Harcouët (acquisition foncière et travaux),
- 70 000 € pour la rénovation de menuiseries extérieures et de façades au lycée « Mézeray » à Argentan,
- 250 000 € pour la rénovation de la centrale d'aspiration de copeaux de l'atelier de menuiserie au lycée « Gabriel » à Argentan,

→ sur l'AP « Equipements dans les établissements publics et privés » de 15 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 1 212 100 € pour les équipements pédagogiques,
- 95 000 € pour le service général,
- 3 600 € pour la gestion du patrimoine,
- 929 416 € pour le renouvellement de mobilier scolaire et d'hébergement,

→ sur l'AE « Dépenses de fonctionnement rattachées à la mise en œuvre des travaux » de 5 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 35 000 € pour l'opération relative à la location de bâtiments mobiles pour les ouvriers professionnels du lycée « A. Fresnel » à Caen ;

- d'attribuer :

▲ sur le chapitre 932 du budget de la Région

* au titre des dépenses de fonctionnement rattachées à la mise en œuvre des travaux,

- 9 subventions pour des remises en état de bâtiments urgentes et imprévisibles conformément à l'annexe I,

* au titre des dépenses de fonctionnement aux établissements publics et privés

- 8 subventions complémentaires, conformément à l'annexe III,

* au titre de la politique éducative, conformément à l'annexe IV

- 1 subvention dans le cadre de la carte-livre,
- 16 subventions dans le cadre du Fonds Social Régional,
- 2 subventions dans le cadre de la mobilité internationale conformément à l'annexe IV,

* au titre du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

- 1 subvention de 58 000 € à l'ERREFOM pour son fonctionnement,

▲ sur le chapitre 902 du Budget de la Région

* au titre des équipements,

- 67 subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques, conformément à l'annexe II.1,

- 7 subventions pour l'acquisition d'équipements de service général, conformément à l'annexe II.1,

- 1 subvention dans le cadre de la gestion du patrimoine, conformément à l'annexe II.4,

- 76 subventions pour le renouvellement de mobilier scolaire et d'hébergement conformément à l'annexe A ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la FCPE conformément au modèle joint en annexe, une convention de remboursement d'un montant de 75 € correspondant à la location de manuels scolaires dont le chèque a été encaissé, la carte-livre présentée étant non valide,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-239

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de diminuer le dossier ouvert pour les assurances, taxes et frais divers de 35 000 € sur le chapitre 932 financé par l'AE de 5 000 000 € votée en 2007 pour les dépenses de fonctionnement rattachées à la mise en œuvre des travaux ;

- d'affecter :

→ sur l'AP « Adaptation des locaux d'enseignement à la pédagogie et le maintien du patrimoine, la création et l'amélioration des locaux d'accueil et lieux de vie des lycéens » de 52 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 50 000 € en complément pour la restructuration du bâtiment « infirmerie » au lycée « Pierre-Simon de Laplace » à Caen,
- 10 000 € en complément pour la rénovation de la salle des professeurs au lycée « Victor Hugo » à Caen,
- 90 000 € pour les travaux sur le système d'alarme incendie prescrits par la commission de sécurité au lycée « Louis Liard » à Falaise,
- 20 000 € en complément pour la création de locaux divers de vie lycéenne et de salles pour les professeurs au lycée « Victor Grignard » à Cherbourg,
- 30 000 € destinés à l'étude de faisabilité pour la reconstruction de l'internat au Lycée Maritime et Aquacole de Cherbourg,
- 300 000 € pour la création de nouveaux parkings au lycée « Claude Lehec » à Saint Hilaire du Harcouët (acquisition foncière et travaux),
- 70 000 € pour la rénovation de menuiseries extérieures et de façades au lycée « Mézeray » à Argentan,
- 250 000 € pour la rénovation de la centrale d'aspiration de copeaux de l'atelier de menuiserie au lycée « Gabriel » à Argentan,

→ sur l'AP « Equipements dans les établissements publics et privés » de 15 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 1 212 100 € pour les équipements pédagogiques,
- 95 360 € pour le service général,
- 3 600 € pour la gestion du patrimoine,
- 929 416 € pour le renouvellement de mobilier scolaire et d'hébergement,

→ sur l'AE « Dépenses de fonctionnement rattachées à la mise en œuvre des travaux » de 5 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 35 000 € pour l'opération relative à la location de bâtiments mobiles pour les ouvriers professionnels du lycée « A. Fresnel » à Caen ;

- d'attribuer :

➤ sur le chapitre 932 du budget de la Région

* au titre des dépenses de fonctionnement rattachées à la mise en œuvre des travaux,

- 9 subventions pour des remises en état de bâtiments urgentes et imprévisibles conformément à l'annexe I,

* au titre des dépenses de fonctionnement aux établissements publics et privés

- 8 subventions complémentaires, conformément à l'annexe III,

* au titre de la politique éducative, conformément à l'annexe IV

- 1 subvention dans le cadre de la carte-livre,
- 16 subventions dans le cadre du Fonds Social Régional,
- 2 subventions dans le cadre de la mobilité internationale conformément à l'annexe IV,

* au titre du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

- 1 subvention de 58 000 € à l'ERREFOM pour son fonctionnement,

➤ sur le chapitre 902 du Budget de la Région

* au titre des équipements,

- 67 subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques, conformément à l'annexe II.1,

- 7 subventions pour l'acquisition d'équipements de service général, conformément à l'annexe II.1,

- 1 subvention dans le cadre de la gestion du patrimoine, conformément à l'annexe II.4,

- 76 subventions pour le renouvellement de mobilier scolaire et d'hébergement conformément à l'annexe A ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la FCPE conformément au modèle joint en annexe, une convention de remboursement d'un montant de 75 € correspondant à la location de manuels scolaires dont le chèque a été encaissé, la carte-livre présentée étant non valide,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-240

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 4 subventions pour un montant global de 46 700 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-241

sur le forfait d'externat « part personnel » dans les établissements privés

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Dotations de fonctionnement pour les lycées publics et privés » de 25 125 500 € votée en 2007, un dossier « dépenses de fonctionnement pédagogique de l'externat des établissements privés » d'un montant de 994 851 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, au titre des dépenses de fonctionnement pédagogique de l'externat des établissements privés, 53 subventions d'un montant total de 994 851 € correspondant au 2^{ème} versement, à la régularisation du 1^{er} versement et réparties conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-241

sur le forfait d'externat « part personnel » dans les établissements privés

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, au titre des dépenses de fonctionnement pédagogique de l'externat des établissements privés, 53 subventions d'un montant total de 994 851 € correspondant au 2^{ème} versement, à la régularisation du 1^{er} versement et réparties conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-242

sur le renouvellement triennal 2006-2008 des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des lycées

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner, conformément au tableau joint en annexe, un avis favorable aux propositions des Inspecteurs d'Académie du Calvados et de la Manche concernant la désignation de personnalités qualifiées pour siéger au sein du Conseil d'Administration de 8 lycées du Calvados et 1 de la Manche, ceux-ci n'en comprenant qu'une seule ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

AVIS

N° 07-243

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

sur la transformation d'un établissement d'enseignement agricole

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner un avis favorable à la transformation du Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole (LEPA), Route de Fougères à SAINT HILAIRE DU HARCOUET, en Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-244

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- ✓ sur l'AP « 5EHCP » de 1 350 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :
 - 259 000 € pour le 1^{er} équipement pour le Centre d'Enseignement Multimédia Universitaire (CEMU) sur le Campus III,
 - 153 700 € pour le solde du 1^{er} équipement du 3^{ème} DUT « Réseaux et Télécommunications » de l'IUT de Caen à Ifs,
 - 8 700 € pour l'aménagement du hall d'accueil du CNRT matériaux de Caen sur le Campus II,
 - 68 600 € pour l'acquisition ou le renouvellement d'équipements pédagogiques au profit de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction (ESITC),
- ✓ sur l'AE « 5EHCP » de 1 223 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :
 - 1 000 € au titre des subventions diverses de fonctionnement en faveur de l'enseignement supérieur,
 - 98 000 € au titre de la mobilité internationale en faveur des étudiants ;

• d'attribuer :

⇒ sur le chapitre 902 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- ✓ à l'Université de Caen Basse-Normandie
 - 259 000 € pour le 1^{er} équipement pour le Centre d'Enseignement Multimédia Universitaire (CEMU) sur le Campus III, dans le cadre du CPER 2000-2006,
 - 153 700 € pour le solde du 1^{er} équipement du 3^{ème} DUT « Réseaux et Télécommunications » de l'IUT de Caen à Ifs,
- ✓ à l'ENSICAEN
 - 8 700 € pour l'aménagement du hall d'accueil du CNRT matériaux de Caen sur le Campus II,
- ✓ à l'ESITC
 - 68 600 € pour l'acquisition ou le renouvellement d'équipements pédagogiques,

⇒ sur le chapitre 932 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 98 000 € à l'Ecole de Management de Normandie, au titre de l'aide à la mobilité internationale, conformément, à l'annexe jointe,
- 1 000 € à l'Association Forum Construction sise à l'ESITC – 1 rue Pierre et Marie Curie à Epron-, pour l'organisation de la manifestation Forum Construction ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-245

sur les formations sanitaires et sociales : subventions de fonctionnement

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre du 1^{er} acompte de la subvention annuelle de fonctionnement aux établissements dispensant des formations sociales initiales, conformément à l'article 54 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004

- 388 692 € à l'Institut de Formations Sanitaires et Sociales (IFSS) Croix Rouge Française sis à Alençon,

- 1 136 852 € à l'Association Régionale de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale (ARRFIS), organisme gestionnaire de l'Institut Régional de Travail Social (IRTS) sis à Hérouville Saint-Clair,

- * au titre du 1^{er} acompte de la subvention annuelle de fonctionnement pour les formations paramédicales délivrées par des écoles ne relevant pas d'un centre hospitalier, conformément à l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004

- 439 553 € à l'Institut des Formations Sanitaires et Sociales (IFSS) Croix rouge Française sis à Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-246

sur l'enseignement supérieur : bourses sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans des formations sociales et paramédicales pour un montant global de 82 548 € dont 65 597 € pour les bourses sociales et 16 951 € pour les bourses paramédicales, conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 06-954 du 10 novembre 2006, en supprimant de cette annexe, les noms d'étudiants repris dans le tableau ci-dessous, pour un montant de bourses rectifié à la baisse :

NOM - Prénom	Ecole	Echelon attribué CP 10-11-06	Acompte versé	Titre de recette	Montant bourse définitive
LE ROCHAIS Hugo	MER CHU de Caen 1	1 ^{er}	677.50 €	NON	677.50 €
LEMMEL Valentine	IFSI CHU de Caen 1	1 ^{er}	677.50 €	NON	677.50 €
GUEGUEN Tiphaine	IFSI Lisieux 2	1 ^{er}	1 355.00 €	677.50 €	677.50 €
KOBIYH Miloudi	Ecole Sages Femmes – CHU Caen	1 ^{er}	1 355.00 €	677.50 €	677.50 €
MAUPAS Christelle	IFSI CRF Alençon 3	3 ^{ème}	2 617.00 €	1 308.50 €	1 308.50 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-247

sur la recherche – transfert de technologie - innovation

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 19 792 500 € votée en 2007, un dossier « Soutien à l'équipement des laboratoires (AAP 2005) », d'un montant de 76 964,54 €,

- sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 943 600 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- . 11 000 € pour le soutien à la culture scientifique, technique et industrielle,
- . 89 335,12 € pour le soutien au réseau du Pôle Universitaire Normand,
- . 40 800 € pour le soutien aux ressources humaines,
- . 427 000 € pour le soutien à l'innovation,
- . 40 000 € pour le soutien au transfert de technologie ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 76 964,54 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le projet intitulé « Biologie intégrative des organismes vivants d'intérêt régional, renforcement des plateaux techniques de l'ISBIO »,

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

→ Pour la participation au financement des colloques scientifiques, conformément à l'annexe 1 :

- 8 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie,
- 3 000 € à l'ENSICAEN,

→ Pour la dernière année de l'étude intitulée « Relations propriétés mécaniques/microstructure dans un composite unidirectionnel à fibres de lin », mise en oeuvre par la Laboratoire de Cristallographie des Matériaux :

- 29 270,21 € à l'ENSICAEN,

→ Pour les deuxième et troisième années de l'étude intitulée « Nouvelles voies d'optimisation et d'ajustement des caractéristiques de membranes pour piles à combustibles de type PEMFC », mise en oeuvre par le laboratoire Procédés Matériaux :

- 60 064,91 € à l'Université de Caen Basse-Normandie,

→ Pour le financement de l'allocation post-doctorale de Monsieur Alain BIZZINI, au sein du Laboratoire de Microbiologie de l'Environnement :

- 40 800 € à l'Université de Caen Basse-Normandie,

→ Pour le soutien à l'innovation :

- cinq aides d'un montant total de 427 000 € conformément à l'annexe 3,

→ Pour le fonctionnement de la plate-forme technologique :

- 40 000 € au GIP RESOTEC ;

- de modifier la délibération n° 07-131 du 2 mars 2007, afin de prendre en compte les nouveaux montants des allocations doctorales attribuées :

- 2 326,50 € au CNRS, pour l'allocation de Monsieur Gérard DALLLOT, au lieu de 2 783 €,

- 5 992,50 € à l'Université de Caen, pour l'allocation de Mademoiselle Ghalia MISSOUS, au lieu de 6 591,75 € ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-248

sur la formation professionnelle continue : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles - carte des formations

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 8 abstentions (Mmes AMELINE, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL),

- d'inscrire au PRDFP, pour la rentrée 2007, les formations par la voie de l'apprentissage, proposées par les organismes gestionnaires, conformément à l'annexe I ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de coopération avec le Rectorat de l'Académie de Caen et jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-249

sur la formation professionnelle continue : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 282 000 € € votée en 2007, un dossier « Validation des Acquis de l'Expérience » d'un montant de 1 300 € ;

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 282 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 312 194,78 € pour le programme « Partenariat/accord-cadre avec les branches professionnelles »,

- 6 840,00 € pour le programme « Accueil-Information-Orientation »,

- 7 620,25 € pour le financement de la VAE ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, pour un montant global de 326 655,03 €, les subventions suivantes :

- * au titre du programme « Partenariat/accord-cadre avec les branches professionnelles »

- 7 145,00 € à HORTI-PEPI dans le cadre de la Charte Qualité Emploi Formation-filière horticole,

- 42 089,78 € à PLASTALLIANCE, dans le cadre de la Charte Qualité Emploi Formation-filière plasturgie,

- 262 960,00 € à la chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie, dans le cadre de la Charte Qualité Emploi Formation-filière Métiers et Artisanat,

- * au titre du programme « Accueil-information-orientation »

- 4 000,00 € à la Mission Locale d'Honfleur, pour l'organisation du Salon des Métiers et du Recrutement,

- 2 840,00 € au Lycée « Jules Verne » à Mondeville, pour l'organisation des sélections régionales des 39èmes Olympiades des Métiers,

- * au titre du programme « Validation des Acquis de l'Expérience »

- 7 270,25 € conformément à l'annexe 1,

- 350,00 € au GRETA des Estuaires à Saint-Lô pour la formation des 70 heures du Diplôme Professionnel d'Aide Soignant ;

- d'annuler les aides accordées par délibération n° 07-133 du 2 mars 2007 au GRETA du Calvados, soit 650 € pour la formation des 70 heures du DPAS par la VAE et 650 € pour l'accompagnement de la VAE de M. David GUERIN ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les Chartes Qualité Emploi-Formation avec respectivement le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, PLASTALLIANCE et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, conformément aux annexes jointes,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-250

**sur la formation professionnelle continue-fonctionnement : actions territorialisées en
faveur des demandeurs d'emploi**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 39 757 000 € votée en 2007, un dossier « Formations préparatoires et qualifiantes » d'un montant de 64 396 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant total de 64 396 € réparti comme suit :

- 36 966 € à l'Association des Amis de Jean Bosco, au titre des formations préparatoires,
- 27 430 € à l'ACSEA Les Cèdres de Lisieux, au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier la délibération n°07-135 du 2 mars 2007 comme suit :

- la subvention accordée au titre du réseau d'accueil à la PAIO Coutances est attribuée à la Mission Locale du Pays de Coutances, nouvelle dénomination de cette structure ;

- de prendre en charge, par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale de stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 2 et 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-251

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 9 780 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 464 000,00 € pour le programme « Formation générale »,
- 114 500,00 € pour le programme « Congé individuel de Formation »,
- 2 245,50 € pour le programme « Financements individuels » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

- * au titre du programme « Formation générale »

- 464 000,00 € à l'Association Régionale du CNAM,

- * au titre du programme « Congé Individuel de Formation »

- 114 500,00 € à UNIFORMATION,

- * au titre du programme « Financements individuels »

- 2 245,50 € conformément à l'annexe 1 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 ;

- d'approuver le protocole d'accord Etat-Région, joint en annexe, et relatif à la lutte contre l'illettrisme et l'accès aux compétences de bases ;

- d'autoriser le Président à signer ce protocole et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-252

sur la formation professionnelle continue-fonctionnement : accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Moderniser les outils de la formation professionnelle » de 1 500 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 6 650 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 6 650 € au Groupement d'Intérêt Public « Formation Continue Insertion Professionnelle » de l'Académie de Caen pour la mise en place d'une formation destinée à des enseignants de formations initiale et continue dans le domaine des techniques du patrimoine bâti normand ;

- de modifier la délibération n° 06-154 du 24 février 2006 comme suit :

- la subvention de 6 180 € accordée au GIP « FCIP » de l'Académie de Caen pour la mise en place d'une formation destinée à des enseignants de formations initiale et continue dans le domaine des techniques du patrimoine bâti normand, est annulée, cette opération faisant l'objet d'une nouvelle attribution par la présente délibération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-253

sur la formation professionnelle et l'apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AP de 4 000 000 € votée en 2007 pour l'aide à l'investissement dans les centres de formation et les CFA, un dossier « Apprentissage » de 129 960 € ;
- d'attribuer, sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 129 960 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-254

sur la culture : soutien au spectacle vivant

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant », un montant total de subventions de 74 830 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers du Théâtre du Champ Exquis et de l'Association Hangar 146 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-255

sur la culture : soutien en faveur des expositions

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », un montant total de subventions de 28 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association des ATP du Perche ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-256

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (investissement)

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 30 000 € pour le dossier « Création Artistique et Animation Culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du « Fonds d'Intervention Culturelle Régional » un montant global de subventions de 30 000 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-257

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant total de subventions de 13 550 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossier des Associations « Trait d'Union », « Les Andain'ries » et « C'est quoi ce baz...art ? Boutique d'écriture » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-258

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « soutien à la diffusion musicale », un montant global de subventions de 211 500 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-259

sur la culture : soutien aux musiques actuelles

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien aux musiques actuelles », pour un montant total de 25 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe, les subventions suivantes :

- ✓ 3 000 € à l'Association La Mandarine, pour le groupe « Mandarine »,
- ✓ 2 500 € à l'Association Harkonnen, pour le groupe « Headcharger »,
- ✓ 2 500 € à l'Association Lakalashnik'off, pour le groupe « Guns of Brixton »,
- ✓ 3 500 € à l'Association AMC, Les Tontons Tourneurs, pour le groupe « Katel »,
- ✓ 4 000 € à l'Association Les Elles, pour le groupe « Joseph »,
- ✓ 2 500 € à Turn Rabbit Association, pour le groupe « Kimnovak »,
- ✓ 1 000 € à l'Association AMC, Les Tontons Tourneurs, pour le groupe « Céline Ollivier »,
- ✓ 1 000 € à l'Association AMC, Les Tontons Tourneurs, pour le groupe « Liléa Narrative »,
- ✓ 1 000 € à l'Association Lassoфоник, pour le groupe « Peter Digital Orchestra »,
- ✓ 1 000 € à l'Association Lakalashnik'off, pour le groupe « 64 dollar question »,
- ✓ 1 000 € à l'Association Art'Syndicate, pour le groupe « Gadjologie »,
- ✓ 1 000 € à l'Association Premier Mille, pour le groupe « Marinade »,
- ✓ 1 000 € à la SARL Sirop d'Erable, pour le groupe « Allo Caroline » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-260

sur la culture : Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine (IMEC)

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 1 500 000 € à l'Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine (IMEC) pour la poursuite de ses activités 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-261

sur la culture : soutien en faveur des salons du livre

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des salons du livre », une subvention de 5 000 € à l'Association Artefact Prod (Hérouville-Saint-Clair), conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-262

sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant global de subventions de 17 850 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-263

sur la culture : diffusion audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle », une subvention de 71 953 € à la Ligue de l'Enseignement de Basse-Normandie (Caen), conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-264

sur la culture : fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Culture sectorielle » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 130 000 € pour le dossier « Cinéma et Audiovisuel »,
- sur l'AE « Culture sectorielle » de 240 000 € votée en 2007, un montant de 53 000 € pour le dossier « Cinéma et Audiovisuel » ;

- d'attribuer, au titre du « Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle », les subventions suivantes :

- 130 000 € sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Investissements audiovisuels », conformément aux tableaux repris dans les annexes 1, 3 et 4,
- 53 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide à l'écriture et à la réécriture », conformément aux tableaux repris dans les annexes 2, 5 et 6 ;

- de modifier la délibération n°04-773 du 19 novembre 2004 comme suit : la subvention de 5 000 € accordée à la Société « Tournez S'il Vous Plaît » pour la réalisation du film intitulé « Le chat de Schrödinger » est annulée, la société n'ayant pu réunir tous les financements nécessaires pour la finalisation de son projet ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-265

sur la culture : réutilisation des monuments historiques

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture sectorielle » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 100 000 € pour le dossier « Patrimoine » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Réutilisation des Monuments Historiques », sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 100 000 € à la Ville de Bayeux, pour la réhabilitation de l'ancienne chapelle épiscopale dans le cadre du redéploiement du Musée Baron Gérard ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-266

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Coopération décentralisée » de 100 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 27 000 €,

- sur l'AE « Coopération décentralisée » de 450 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 117 600 € ;

- d'attribuer, au titre de la coopération décentralisée, conformément au tableau joint en annexe, les subventions suivantes :

- 27 000 € au titre de l'investissement, sur le chapitre 900 du Budget de la Région,

- 117 600 € au titre du fonctionnement, sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- de modifier :

- * l'annexe à la délibération n° 06-871 du 16 octobre 2006, concernant la subvention de 36 055 € accordée à IFS SOLIDARITE SAHEL en remplaçant dans la colonne « coût global investissement » la somme de 74 936 € par 56 044 € et de prendre acte de cette modification pour verser la subvention,

- * l'annexe à la délibération n° 07-156 du 2 mars 2007, concernant la subvention de 25 000 € accordée au Comité de Jumelage Bretteville-sur-Odon/Ouonck, en remplaçant dans la colonne « demandeur » le nom du Comité de Jumelage par Mairie de Bretteville-sur-Odon ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-267

sur les Droits de l'Homme

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 400 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 14 670 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, un montant global de subventions de 14 670 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 07-57 du 19 janvier 2007, concernant la subvention de 45 000 € accordée à ACCORD PRODUCTIONS en remplaçant dans la colonne « demandeur » le nom ACCORD PRODUCTIONS par STUDIOS ACCORD, nom exact du bénéficiaire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-268

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 2 500 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 21 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 21 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ou par le comptable ou le Président de l'Association ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-269

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aide aux compétitions exceptionnelles » de 400 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 40 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* Sur AE :

- 40 000 € au titre des compétitions exceptionnelles, conformément à l'annexe 1,

* Hors AE :

- 23 800 € au titre des événements sportifs, conformément à l'annexe 2,

- 18 500 € au titre du plan de développement des ligues, conformément à l'annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-270

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote pour le dossier « Lire et faire lire dans la Manche »,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, un montant global de subventions de 4 000 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-271

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 7 020 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-272

sur la rénovation urbaine : villes de Colombelles, Hérouville-Saint-Clair et Cherbourg-Octeville

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur :

- l'AE « Opérations de rénovation urbaine » de 750 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 139 750 € pour le financement du pilotage stratégique 2006-2012 de l'ORU de Colombelles,

- l'AP « Opérations de rénovation urbaine » de 4 250 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 1 821 670 € ;

- d'attribuer :

- * sur le chapitre 935 du Budget de la Région,

- 139 750 € à la ville de Colombelles, pour le financement du pilotage stratégique 2006-2012 de l'ORU de Colombelles, représentant 21,5 % de la dépense éligible sur un coût global de 650 000 €,

- * sur le chapitre 905 du Budget de la Région :

- 959 070 € à la ville de Colombelles, pour la tranche 2006-2007 des opérations de maillage viaire urbaine, représentant 50 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 1 918 139 €,

- 610 000 € à la ville d'Hérouville-Saint-Clair, pour les opérations de Gestion Urbaine de Proximité, représentant 20 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 3 050 762,50 €,

- 252 600 € à la ville de Cherbourg-Octeville, pour la tranche 2007-2009 des opérations de réhabilitation des groupes scolaires, représentant 15,5 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 1 630 016 € ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-273

**sur la solidarité urbaine : Appel à projets « Réinventons la Ville » - Edition 2005 -
prolongation d'actions sur l'année 2007**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'attribuer le solde, soit 4 680 €, de la subvention de 9 360 € accordée par délibération n°05-907 du 21 novembre 2005 à l'Association « Centre des Arts du Cirque de Basse-Normandie », à l'EPCC « Centre des Arts du Cirque de Basse-Normandie », à la suite du changement de statut juridique ;

- de prolonger sur 2007 le délai de réalisation des projets des associations Djunes, Centre Socioculturel Paul Gauguin, De ci de là, C Permis et Accueillir son Enfant, pour lesquelles ont été accordées par délibération n° 05-907 du 21 novembre 2005 des subventions dans le cadre de l'appel à projet « Réinventons la Ville » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- de nouvelles conventions avec les dites associations,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-274

sur la santé et les territoires : investissements sanitaires et sociaux - hôpital 2007

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier les délibérations suivantes :

* délibération n° 04-592 du 20 septembre 2004 :

➡ Centre Hospitalier Public du Cotentin

- le montant de la subvention est recalculé à 10 % du coût total effectivement réalisé, soit 391 670,20 € et celui de l'avance remboursable à 20 % du coût total effectivement réalisé, soit 783 340,40 €, pour l'acquisition d'un accélérateur multilames en radiothérapie et la réalisation de travaux en vue d'assurer la radioprotection de l'environnement,

* délibération n° 06-276 du 24 mars 2006 :

➡ Centre Hospitalier Robert Bisson de Lisieux

- le montant de la subvention est recalculé à 10 % du coût total effectivement réalisé, soit 187 312,06 € et celui de l'avance remboursable à 20 % du coût total effectivement réalisé, soit 374 624,12 €, pour l'acquisition et l'implantation d'une IRM ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-275

sur la santé et les territoires : actions de prévention pour la santé (investissement)

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions de santé » de 200 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 4 000 € pour le programme de prévention pour la santé ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, une subvention de 4 000 € à l'Association « Aloïs Pays d'Andaine » à la Ferté-Macé, pour la création d'un centre d'accueil de jour non médicalisé pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures certifiées acquittées par les fournisseurs ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-276

sur la santé et les territoires : actions de prévention pour la santé (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Actions de prévention pour la santé » de 139 250 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 2 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, une subvention de 2 000 € à l'Association Mouvement Français pour le Planning Familial du Calvados, pour son programme de prévention des violences sexistes ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-277

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions en faveur des personnes handicapées » de 207 750 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 9 222 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région un montant global de 9 222 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe I et II ;
- d'autoriser la M.D.P.H. du Calvados à payer les factures conformément au tableau joint en annexe III, en prélevant sur la dotation globale de 155 000 € votée en 2006 ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

Pour le département du Calvados :

* pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans le département du Calvados, les modalités de paiement sont détaillées dans une convention spécifique,

Pour les départements de la Manche et de l'Orne :

* pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s),

* pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation :

- pour les particuliers : des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s),

- pour les bailleurs : d'un récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le comptable public. A l'appui de chaque demande de versement, le bénéficiaire présentera à la Région une copie des factures acquittées non encore transmises ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-278

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Habitat privé - aides individuelles au logement » de 823 000 € votée en 2007, les montants suivants :

- 11 611 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants »,

- 12 593 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H. :

- un montant global de subventions de 11 611 €, conformément au tableau joint en annexe I ;

- un montant global de subventions de 12 593 €, conformément au tableau joint en annexe II ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- de modifier les annexes des délibérations suivantes :

*** délibération n° 06-177 du 24 février 2006 :**

- la subvention de 51 € attribuée à Mme Françoise LAMOUILLE à la Chapelle Souef (Orne) est annulée (annexe II-3),

*** délibération n° 06-987 du 10 novembre 2006 :**

- la subvention de 521 € attribuée à M. Jacques MOYSES à Sainte Geneviève (Manche) est annulée (annexe I-2),

- en remplaçant, suite à une erreur matérielle, Madame Michelle CHEREL par **la SCP Jean-François ROPERS et Clorinda DERAY** (annexe I-3) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-279

sur le logement : Aides aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Programmes de réhabilitation engagés par les Territoires » de 300 000 € votée en 2007, les montants suivants :

- 6 247,90 € pour le dossier « Etude préalable » de l'OPAH menée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers,

- 31 553 € pour le dossier « Suivi-Animation » de l'OPAH-RR menée par le Syndicat Mixte du Plain-Cotentin ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation engagés par les Territoires, un montant total de subventions de 37 800,90 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les dossiers déposés en 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-280

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Préventions et solidarités » de 125 000 € votée en 2007, un dossier « Soutien aux actions de solidarité » d'un montant de 5 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Opération	Subvention Région
<u>Enfance et Partage du Calvados</u>	Organisation des Assises Nationales de l'Association le 24 et 25 mars 2007 à Honfleur ayant pour thème « l'Adolescence »	1 000 €
<u>Association des Soins Palliatifs du Sud - Manche</u>	Formation des bénévoles d'accompagnement de fin de vie en unité ou équipe de soins palliatifs dans les différents établissements hospitaliers du Sud-Manche	500 €
<u>Les Restaurants du Cœur du Calvados</u>	Organisation d'un voyage collectif à la montagne destiné aux familles monoparentales avec jeunes enfants du 18 au 23 juin 2007 à Termignon-la-Vanoise	1 000 €
<u>L'Enfant Bleu</u>	Organisation d'une soirée de gala le 6 avril 2007 au casino de Deauville, au profit de l'association	1 500 €
<u>Association ELA</u>	Organisation de la campagne « Mets tes baskets et bats la maladie » qui a pour objectif de sensibiliser les jeunes à l'existence de maladies orphelines particulièrement graves (leucodystrophie) et de recueillir des fonds pour financer la recherche médicale et soutenir les familles.	1 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-281

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel -
Parcs Naturels Régionaux**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Valoriser le patrimoine naturel et les Parcs Naturels Régionaux » de 2 602 872 € votée en 2007, les montants suivants :

- 331 576 € pour le dossier « Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin »,

- 500 000 € pour le dossier « Parc Naturel Régional du Perche »,

- 30 000 € pour le dossier « Actions territoriales » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 331 576 € au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, pour sa cotisation statutaire 2007,

- 500 000 € au Parc Naturel Régional du Perche, pour sa cotisation statutaire 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-282

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel -
patrimoine naturel**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Valoriser le patrimoine naturel et les Parcs Naturels Régionaux » de 2 602 872 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 40 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 40 000 € au Syndicat Mixte Littoral Normand, pour la réalisation du projet « vulnérabilité des espaces naturels littoraux aux pollutions par les hydrocarbures » en 2007 ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-283

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

- sur l'AP « Politique de l'eau et des risques » de 2 200 000 € votée en 2006, un montant de 380 € ,

- sur l'AP « Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels » de 3 450 000 € votée en 2007, un montant de 8 442,50 € ;

- d'affecter sur l'AP « Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels » de 3 450 000 € votée en 2007, un montant global de 106 554,51 € dont :

- 94 012,71 € pour le dossier « Préserver la ressource en eau »,
- 12 541,80 € pour le dossier « Gérer les risques naturels ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

En investissement

→ au titre du dossier « Préserver la ressource en eau » :

- 7 368 € à la Communauté de Communes de Ducey, pour la phase 2007 de la restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Oir,

- 21 747 € à la Communauté de Communes de Lessay, pour la 3^{ème} tranche de travaux de la restauration des cours d'eau des communes périphériques du bassin de l'Ay (Muneville-le-Bingard, Montgardon et Glatigny),

- 18 400 € à la Communauté de Communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët, pour la 1^{ère} tranche de travaux pluriannuels de restauration de la Sélune et ses affluents,

- 13 906 € au Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement des Cours d'Eau du Bassin de la Risle (61), pour des travaux d'aménagement d'ouvrages hydrauliques pour la libre circulation piscicole sur le Risle,

- 22 585,81 € au Syndicat Mixte des Bassins versants des Côtiers Granvillais (SMBCG), pour des travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau,

- 3 937,50 € à la Commune de Turqueville, pour des travaux d'assainissement collectif des eaux usées d'une STEP en tête de bassin,

- 5 450,40 € en complément à la Communauté de Communes du Canton de Lessay, pour le programme de restauration des cours d'eau du bassin de l'Ay sur les communes du canton,

- 618 € aux bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, figurant en annexe 1,

→ au titre du dossier « Gérer les risques naturels » :

- 12 541,80 € à la commune de Néville-sur-Mer, pour la réfection d'un ouvrage d'évacuation des eaux de la mer,

En fonctionnement - hors AE

→ au titre du dossier « Préserver la ressource en eau » :

- 9 450 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne, pour l'animation du SAGE en 2007,

- 5 580 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont, pour l'animation du SAGE en 2007,

- 6 078,07 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne, pour la réalisation de documents de communication concernant les SAGE « Orne Moyenne » et « Orne Aval-Seulles »,

- 10 500 € à la Communauté de Communes de Lessay, pour le financement du poste de technicien de rivières au titre de 2007,

- 10 138 € au Syndicat Intercommunal de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre (SI3R), pour le financement du poste de technicien de rivières au titre de 2007,

- 10 500 € à la Communauté de Communes entre Thue et Mue, pour le financement du poste de chargé de mission aux fonctions d'animateur/technicien de l'environnement sur les bassins de la Thue et de la Mue, sur les territoires des Communautés de Communes « Entre Thue et Mue » et « Orival » au titre de 2007,

- 10 500 € à la Communauté de Communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët, pour le financement du poste de technicien de rivières au titre de 2007,

- 10 500 € à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour le financement du poste de technicien de rivières au titre de 2007,

- 5 598 € à la Communauté de Communes du Bassin de Mortagne-au-Perche, pour le financement du poste de technicien de rivières,

- 3 657 € au Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement des Cours d'Eaux du Bassin de la Risle (SMIACEB), pour le financement du poste de technicienne de rivières au titre du dernier trimestre 2006 et de 2007,

- 1 866 € à la Communauté de Communes du Perche Rémalardais, pour le financement du poste de technicien de rivières au titre de 2007,

- 12 684 € au Conseil Général de Manche, pour la réalisation du suivi du littoral pour 2007, conformément à l'annexe 2,

- 120 000 € au GIP Seine-Aval, au titre de la participation 2007 de la Région Basse-Normandie ;

- de modifier les délibérations suivantes :

** n° 06-674 du 7 juillet 2006*

la subvention de 380 € destinée à l'AAPPMA du Bassin de Sienne est attribuée sur le chapitre 937 et non 907,

** n° 07-177 du 2 mars 2007*

les subventions suivantes accordées au titre du dossier « Préserver la ressource en eau » sont attribuées sur le chapitre 937 en non 907,

- 3 442,50 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne pour les actions de communication 2007,
- 500 € à l'Enseignement agricole public de l'Orne à Sées pour la réalisation d'un outil pédagogique autour de la nouvelle station d'épuration,
- 1 500 € à la FDPPMA 14 pour l'édition du guide « Pêche et Tourisme - Calvados »,
- 1 500 € à la FDPPMA 61 pour l'édition du guide « Pêche et Tourisme - Orne »,
- 1 500 € à la FDPPMA 50 pour l'édition du guide « Pêche et Tourisme - Manche »,

** n° 07-64 du 19 janvier 2007*

- la subvention de 27 807,80 € est accordée à la Communauté de communes du canton de Lessay pour la première phase d'un programme de restauration des cours d'eau du bassin de l'Ay et non de la deuxième phase ;

• d'approuver la convention constitutive et le budget prévisionnel du GIP Seine-Aval pour l'année 2007, conformément aux annexes 3 et 4 ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

• d'autoriser le Président :

- à verser les subventions aux FDPPMA de la Manche, de l'Orne et du Calvados, pour l'édition des guides « Pêche et Tourisme » attribuées par délibération n°07-177 du 2 mars 2007 au vu de ladite délibération et d'un RIB,

- à signer :

- ° le Contrat global pour l'eau et les milieux aquatiques de la Côte Est du Cotentin, joint en annexe 5,
- ° tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-284

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 2 620 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 916 492 € dont :

- . 132 468 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
- . 784 024 € pour le dossier « Energies renouvelables »,

- sur l'AP « Volet territorial de la politique environnement » de 1 640 000 € votée et complétée en 2007, un dossier « Haute Qualité Environnementale dans la construction et l'aménagement » d'un montant de 14 560 €,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques » de 370 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 165 058 € dont :

- . 3 750 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
- . 161 308 € pour le dossier « Energies renouvelables »,

- sur l'AE « Volet territorial de la politique environnement » de 420 000 € votée et complétée en 2007, un dossier « Contrat ATEnEE » d'un montant de 25 126 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

❑ au titre du dossier « Economies d'énergie »

* sur le chapitre 907 du Budget de la Région :

Haute Qualité Environnementale dans la construction et l'aménagement

- 72 698 € au Centre Hospitalier de Saint-Hilaire-du-Harcouët, pour la construction HQE d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes,

Diagnostic énergétique

- 15 300 € à CARGILL France, pour la réalisation d'une étude de faisabilité énergétique,

- 11 759 € à CARGILL France, pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la réduction des émissions de COV,

- 15 000 € à l'Etablissement CAILLAUD, pour la réalisation d'un diagnostic énergétique,

- 1 226 € au Cabinet BILLET-GIRAUD Pères et Fils, pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique,

- 1 000 € à la commune de Gouville-sur-Mer, pour la réalisation d'un diagnostic énergétique de l'école maternelle communale,

- 7 300 € à la SA LOGI PAYS, pour la réalisation de diagnostics énergétiques sur trois sites,
- 3 945 € à la SACB à Coquainvilliers, pour la réalisation d'un diagnostic énergétique,
- 4 240 € à la société ACOME à Mortain, pour la réalisation du volet A du diagnostic management environnemental,

❑ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 562 200 € à la Coopérative d'Isigny Sainte-Mère, pour la construction d'une chaufferie bois,
- 58 800 € à l'EHPAD « La providence » à Longny-au-Perche, pour l'installation d'une chaufferie bois,
- 7 402 € à la société SEMAIV Investissements, pour l'installation d'une chaufferie bois,
- 7 800 € à la Communauté de Communes des 3 Rivières, pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une chaufferie bois sur un réseau de chaleur industriel,
- 17 964 € à la Commune de Luc-sur-Mer, pour l'installation d'une chaufferie au bois,
- 4 960 € à la Commune d'Hesloup, pour la mise en place d'une chaudière bois déchiqueté et son réseau de chaleur,
- 1 400 € au CIER de Montchauvet, répartis conformément au tableau joint en annexe 1, pour une opération groupée (particuliers) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2007-4),
- 3 834 € au CIER de Montchauvet, répartis conformément au tableau joint en annexe 2, dans le cadre de l'opération Coup d'Pouce, pour une opération groupée (particuliers) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2007-1),
- 31 148 € au CIER de Montchauvet, répartis conformément au tableau joint en annexe 3, pour l'opération groupée n° 3 (professionnels) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies,

Solaire thermique

- 12 643 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 4, pour l'installation de chauffe-eau solaires (2007-4),
- 11 073 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 5, pour la production d'eau chaude sanitaire solaire,

Huiles végétales pures

- 4 050 € à l'EARL de la Duffetière, pour l'acquisition d'une presse à huile de colza,

- 5 868 € à la CUMA Ecovaloris, pour l'acquisition d'un équipement pour la production d'huiles végétales pures,

Géothermie

- 1 000 € au bénéficiaire de la prime régionale, conformément au tableau joint en annexe 6, pour une installation géothermale,

Photovoltaïque

- 700 € au bénéficiaire de la prime régionale, conformément au tableau joint en annexe 7, pour une installation photovoltaïque,

Période de transition de la signature de l'accord cadre Région/ADEME

- 53 182 € aux bénéficiaires, répartis conformément au tableau joint en annexe 8,

❑ au titre du dossier « Volet territorial de la politique environnement »

Haute Qualité Environnementale dans la construction et l'aménagement

- 14 560 € au Conseil Général de la Manche, pour une AMO HQE « Pavillon des énergies renouvelables et de l'Eco-bâtiment »,

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région :

❑ au titre du dossier « Economies d'énergie »

- 3 750 € au SDEC Energie, pour l'accompagnement de l'opération SD 21 000,

❑ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

→ à l'Association Régionale Biomasse Normandie :

- 100 000 € pour la coordination du plan bois énergie et le développement local - année 2007,

- 14 680 € pour la réalisation d'une étude sur la ressource en bois en Basse-Normandie,

→ au CIER de Montchauvet :

- 32 766 € pour l'étude et l'instruction de 150 petites chaufferies bois,

- 9 856 € pour la mise en place du deuxième groupement d'achat de chaudières automatiques bois,

- 4 006 € pour la réalisation de 8 fiches sur les énergies renouvelables,

□ au titre du dossier « Volet territorial de la politique environnement »

Contrat ATEnEE

- 25 126 € au Parc Naturel Régional Normandie-Maine, pour le programme d'actions 2006-2007 du contrat ATEnEE (2^{ème} année) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de modifier la délibération n° 07-178 du 2 mars 2007 comme suit :

- la subvention de 127 € accordée à M. Stéphane PRUNIER, pour la pose d'un chauffe-eau solaire, est annulée,

- d'affecter :

. sur l'AP « Volet territorial de la politique environnement », 7 104 € et non 85 754 € au titre du dossier « Haute Qualité Environnementale »,

. sur l'AE « Volet territorial de la politique environnement », et non sur l'AP, 7 750 € au titre du dossier « Contrat ATEnEE »

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat avec le CIER de Montchauvet jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-285

sur l'environnement : développement durable

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Agir pour un développement durable » de 650 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 95 069 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région :

- les aides mentionnées dans l'annexe jointe, pour un montant de 90 767 €, dans le cadre de l'appel à projets « Associons-nous pour le développement durable ! », sous réserve d'un travail partenarial entre la Région et les porteurs des projets pour la réalisation de ces derniers,

- 948 € à la Ville de Coutances, pour l'opération « Semaine du développement durable » à Coutances,

- 600 € au Club Alpin Français de Caen, pour l'opération « Que la montagne est belle »,

- 2 000 € à la Coopérative de l'Ecole Elémentaire Louise Laurent OCCE COOP 77 de Bayeux, pour sa démarche d'éducation au développement durable,

- 454 € à l'Association Caennaise des Elèves Ingénieurs des Travaux de la Construction (ACEITC), pour leur projet d'animation,

- 300 € à la Commune de Villedieu-les-Poêles, pour son projet d'éducation à l'environnement du Conseil des Enfants ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les actions réalisées par la Ville de Coutances ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions de mise à disposition de l'exposition « Découvrons et protégeons notre planète »,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-286

**sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières -
élevage bovin - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Développement durable des exploitations agricoles » de 1 400 000 € votée en 2007, un dossier « Développement durable des exploitations agricoles AE » d'un montant de 13 609 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 609 € (subvention forfaitaire) à l'Association Concours d'Animaux de Viande de Mortrée, pour l'organisation du 135^{ème} concours inter-régional,

- 10 000 € à la Chambre d'Agriculture de l'Orne, soit 7,46 % du montant de la dépense prévisionnelle fixée à 134 000 €, pour les Prairiales Normandie du Pin. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata,

- 3 000 € (subvention forfaitaire) au Comité des foires de Vimoutiers, pour l'organisation des foires de Pâques et de la Pomme ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers du concours d'animaux de Mortrée et des foires de Vimoutiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-287

**sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières -
agriculture biologique - investissement**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Développement durable des exploitations agricoles » de 350 000 € votée en 2007, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 18 091 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 18 091 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- *délibération n° 04-650 du 20 septembre 2004*

- l'aide de 4 065 € initialement attribuée à Monsieur Loïc DUCLOUE, est transférée à l'EARL DU MARAIS DE BEAUMONT, suite au changement de statut juridique de l'exploitation ;

- *délibération n° 061-1082 du 12 décembre 2006*

- l'aide de 21 738 € initialement attribuée à Monsieur Laurent GROULT, est transférée à l'EARL LA FERME DES DOUCES PRAIRIES, suite au changement juridique de l'exploitation ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-288

**sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières -
agriculture biologique - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Développement durable des exploitations agricoles » de 1 400 000 € votée en 2007, un dossier « Développement durable des exploitations agricoles AE » d'un montant de 6 735,60 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de l'agriculture biologique :

- une subvention forfaitaire de 500 € à l'Association Bio sur Orne, pour l'organisation du salon bio d'Argentan ;

- un montant total de 6 235,60 € d'aides à la certification biologique, réparties conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers certification bio 2005 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-289

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole -
promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion de l'installation et du salariat, au CNASEA, un montant total de subventions de 51 291,90 € pour les aides aux contrats de parrainage, mentionnées dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le CNASEA à verser 1 576,83 € de crédits certifiés effectivement disponibles par le payeur du CNASEA, pour la régularisation d'un montant de charges sociales ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-290

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole - aides
aux agriculteurs récemment installés - investissement**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières transversales » de 2 900 000 € votée en 2007, un dossier « Installation et emploi agricole » d'un montant de 23 815,20 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant global de 23 815,20 € d'aides aux investissements productifs, à divers bénéficiaires ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe, pour les dossiers d'aide aux investissements productifs,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 5 000 € HT, la subvention correspondante de 2 000 € sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier du GAEC DES PERELLES ;

- de compléter :

- * l'ensemble des délibérations adoptées en 2006, ainsi que celle du 19 janvier 2007 attribuant des aides aux investissements productifs, de la façon suivante :

- *dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 5 000 € HT, la subvention correspondante de 2 000 € sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;*

- * la délibération n° 06-481 du 19 mai 2006 comme suit :

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier de Monsieur Laurent ROUYER (achat d'un cheptel laitier de haute valeur génétique),

- de modifier l'annexe de la délibération n° 07-186 du 2 mars 2007, en remplaçant pour le GAEC de l'Epinay, la nature de l'investissement « forage de la ferme et buvette des bovins » par « **débroussailleuse** » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-291

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole - aide
aux agriculteurs récemment installés - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation, emploi agricole et études » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier « Appui aux filières transversales AE » d'un montant de 5 223,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* pour la réalisation d'un bilan agronomique des sols de son exploitation agricole

- 150 € à Madame Christelle GUIBOUT-PERRIER à La Motte-Fouquet (Orne),

* pour l'amélioration agronomique des sols de leur exploitation agricole :

- 2 150 € à Monsieur Florian LACAINE à Maizet (Calvados),

- 894,50 € à Monsieur Jérôme LEVASSEUR à Evrecy (Calvados),

- 2 029 € à Madame Christelle GUIBOUT-PERRIER à La Motte-Fouquet (Orne) ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- de compléter la délibération n° 06-890 du 16 octobre 2006 comme suit :

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier de l'EARL CATEL, pour l'amélioration agronomique des sols de son exploitation ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-292

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole -
soutien aux solidarités et aides à l'emploi durable - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, au titre du soutien aux solidarités et des aides à l'emploi durable, une aide de 2 500 €, au GAEC LEROY à Saint Charles de Percy (14350) pour la création d'un emploi d'ouvrier agricole polyvalent ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-293

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - soutenir la filière équine - filière cheval - investissement

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières transversales » de 2 900 000 € votée en 2007, un dossier « Soutenir la filière équine », d'un montant de 312 562 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 312 562 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers de l'Association des courses de Graignes et du Canton de Saint-Jean-de-Daye et de la Ville de Saint-Pierre-sur-Dives ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-294

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - soutenir la filière équine - filière cheval - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui aux filières transversales » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier « Appui aux filières transversales AE », d'un montant de 402 245 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 402 245 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante :
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-295

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - soutenir la filière équine - Centre de Promotion de l'Elevage de Saint-Lô

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières transversales » de 2 900 000 € votée en 2007, un dossier « Centre de Promotion de l'Elevage de Saint-Lô », d'un montant de 1 662 661 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 1 662 661 € au Syndicat Mixte du Centre de Promotion de l'Elevage de Saint-Lô, pour le projet d'extension et de rénovation du Centre de Promotion de l'Elevage ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-296

sur l'agriculture : productions agricoles de qualité - IRQUA-Normandie et soutien aux démarches sous signe officiel de qualité

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Productions agricoles de qualité » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier « Productions agricoles de qualité AE » d'un montant de 604 600 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 604 600 € à IRQUA-Normandie, pour son programme d'actions 2007, soit 54,89 % d'une dépense prévisionnelle fixée à 1 101 500 € ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-297

sur l'agriculture : productions agricoles de qualité, transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité - investissement

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Productions agricoles de qualité » de 350 000 € votée en 2007, un dossier « Transformation locale et produits de qualité, marchés locaux, produits fermiers » d'un montant de 40 441 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* à l'EARL Baurain au Mesnil-Froger (Orne),

- 21 503 € pour l'aménagement et l'équipement d'un laboratoire adapté à la transformation laitière (taux d'aide 30 %),

- 2 091 € pour l'acquisition d'une cellule frigorifique (taux d'aide 20 %),

* au GAEC des Centaurées à Ceaucé (Orne),

- 10 769 € en complément pour la modernisation de sa cave cidricole (taux d'aide 30 %),

* à la Coopérative Agricole les Chais du Verger Normand à Domfront (Orne),

- 6 078 € pour l'aménagement d'un local d'embouteillage (taux d'aide 20 %) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-298

sur l'agriculture : appui technique et stratégique - études et actions exceptionnelles - études, expertise et prospective

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui technique et stratégique » de 800 000 € votée en 2007, un dossier « Etudes », d'un montant de 239 937 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

*pour la réalisation d'une étude du lien entre la nature de la flore prairiale et les caractéristiques des laits crus normands. Influence de cette diversité sur la qualité des produits laitiers », programme 2007,

- 14 082 € à l'INRA, domaine du Pin au Haras (taux d'aide : 50 %),

- 2 050 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (taux d'aide : 50 %),

- 35 813 € à ADRIA Normandie (taux d'aide : 50 %),

- 100 992 € à la Ferme Expérimental du Robillard (taux d'aide : 100 %),

* au titre de l'avenant 4 de la convention 92-54, année 2007,

- 87 000 € à l'AFSSA ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-299

**sur l'agriculture : appui technique et stratégique - études et actions exceptionnelles -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui technique et stratégique » de 800 000 € votée en 2007, un dossier « Appui technique et stratégique AE » d'un montant de 76 478 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* à la FRCIVAM de Basse-Normandie,

- 9 808 €, soit 39,98 % du montant d'une dépense prévisionnelle fixée à 24 535 € pour l'action n° 1, « Réaliser des diagnostics énergétiques pour sensibiliser à l'économie d'énergie en agriculture » (2006 et 2007),

- 11 000 €, soit 35,48 % du montant d'une dépense prévisionnelle fixée à 31 000 € pour l'action n° 2, « 50 interventions sur l'agriculture durable en classe et/ou sur une exploitation »,

- 7 500 €, soit 41,21 % du montant d'une dépense prévisionnelle fixée à 18 200 € pour l'action n° 3, « La santé est dans notre assiette »,

- 7 000 €, soit 24,68 % du montant d'une dépense prévisionnelle fixée à 28 400 € pour l'action n° 4, « De ferme en ferme »,

- 4 000 €, soit 41,13 % du montant d'une dépense prévisionnelle fixée à 9 725 € pour l'action n° 5, « Communiquer sur le développement durable dans les écoles et les centres de loisirs »,

- 10 300 €, soit 26,67 % du montant d'une dépense prévisionnelle fixée à 38 625 € pour l'action n° 6, Actualisation du référentiel « Agriculture durable une démarche vers plus d'autonomie »,

- 9 380 €, soit 32,23 % du montant d'une dépense prévisionnelle fixée à 29 100 € pour l'action n° 7, « Réaliser des diagnostics « changement de système » sur un territoire »,

- 14 490 €, soit 60 % du montant d'une dépense prévisionnelle fixée à 24 155 € pour l'action n° 8, « Compilation de références technico économiques des exploitations bas-normandes à dominante herbagère pour élaborer un observatoire Grand Ouest »,

* à l'Office de Tourisme de Livarot et sa Région,

- 3 000 € (subvention forfaitaire) pour l'organisation de la Foire aux Fromages de Livarot ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-300

**sur l'agriculture : appui technique et stratégique - études et actions exceptionnelles -
actions exceptionnelles - filière non OGM - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 6 abstentions (Mmes AMELINE, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS),

- d'affecter sur l'AE « Appui technique et stratégique » de 800 000 € votée en 2007, un dossier « Appui technique et stratégique AE », d'un montant de 100 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 100 000 € à l'AFIP Basse-Normandie en tant que gestionnaire du projet, soit 68,97 % du montant d'une dépense prévisionnelle fixée à 145 000 € pour le projet partenarial « Pour une Basse-Normandie sans OGM, une agriculture plus autonome ? » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-301

sur l'agriculture : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre les dossiers du Conseil Général du Calvados et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne, sur le quota de la Région au nom des collectivités publiques (Etat, Région, Département) ;

- d'affecter sur l'AP « Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole » de 600 000 € votée en 2007, un dossier « PMPOA » d'un montant de 160 633,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes, conformément aux tableaux joints en annexe :

- 38 995,50 € pour la mise en conformité de bâtiments d'élevage des 28 dossiers du Conseil Général du Calvados,

- 121 638 € pour la mise en conformité de bâtiments d'élevage des 19 dossiers de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne,

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération au prorata des dépenses réalisées, sous réserve de la production des pièces réglementaires et sur proposition du service technique de contrôle ;

- de modifier les délibérations suivantes :

* n° 05-692 du 16 septembre 2005

- l'aide accordée à Monsieur Christophe COUILLARD est transférée au GAEC DE LA GRAVERIE, suite à la modification des statuts juridiques de l'exploitation,

* n° 06-396 du 21 avril 2006

- les aides accordées à Messieurs Jean-Luc POULAIN et Benoît BAUVAIS, sont transférées respectivement à l'EARL POULAIN et l'EARL GRANDE BRUYERE, suite à la modification des statuts juridiques des exploitations ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-302

sur l'agriculture : Plan bâtiments et végétal environnement

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Plan Bâtiments et Végétal Environnement » de 1 700 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 676 271,71 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant de 676 271,71 € au CNASEA pour la prise en charge des dossiers du plan de modernisation des bâtiments d'élevage ;

- de modifier les délibérations de la Commission Permanente n° 05-584 du 11 juillet 2005, n° 05-1013 du 16 décembre 2005, n° 06-397 du 21 avril 2006, n° 06-690 du 7 juillet 2006 et celle n° 06-77 du 23 octobre 2006 du Conseil Régional en transférant au CNASEA les sommes initialement attribuées à l'OFIVAL (Office de l'Elevage) et non encore mandatées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-303

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant de 24 784 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Comité Coutançais d'Action Culturelle	Promotion de la Région à l'occasion du Festival Jazz sous les Pommiers pour l'opération "Dimanche en fanfares" le 13 mai 2007 à Coutances	4 784,00 €
Association Off	Festival de courts métrages off-courts du 31 août au 8 septembre 2007 à Trouville-sur-Mer	20 000,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-304

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant de 11 140 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Lions Club Falaise	Opération « Je cours-Je marche contre le cancer" le 15 avril 2007	1 140,00 €
Comité d'Organisation des Courses de la Liberté	20 ^{ème} édition des Courses de la Liberté du 8 au 10 juin 2007	10 000,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-305

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarités, pour un montant de 1 900 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Commune de Heurtevent (14)	Acquisition d'un drapeau	400,00 €
Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre CATM - TOE Veuves Section cantonale de St Pierre sur Dives (14)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Comité local FNACA de St Germain sur Ay (50)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Association des Anciens Combattants AFN TOE Prisonniers de guerre et mobilisés Section de Montaigu les Bois (50)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-306

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques, pour un montant de 14 275 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Commune de Saint James	Accueil d'un congrès commémoratif des "Fleurs de la Mémoire" le 15 avril 2007 à Saint James (50)	650,00 €
Union Nationale des Parachutistes Section du Calvados	Conseil National et Assemblée Générale les 22 et 23 juin 2007 à Caen	1 500,00 €
Association Générale Amicale des Sous-marinières Ondine Cherbourg	Congrès International des Sous-marinières les 7, 8 et 9 septembre 2007 à Cherbourg	3 000,00 €
Association Nationale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public	Assemblée Générale Nationale les 12 et 13 mai 2007 à Caen	4 125,00 €
Fédération CFTC des Postes et des Télécommunications	Congrès National de la Fédération du 21 au 25 mai 2007 à Touques (14)	5 000,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-307

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux opérations d'animation locale, pour un montant de 2 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Cercle du zéro Section Normandie	Congrès annuel du cercle zéro les 26 et 27 mai 2007 à Saint Arnoult (14)	500,00 €
Comité des Fêtes et Loisirs d'Avenay (14)	Concours Inter-régional du pain les 23 et 24 juin 2007 à Avenay	500,00 €
Société Ornithologique Les Amis des oiseaux de Caen et du Calvados	Salon Régional d'Ornithologie les 5, 6 et 7 octobre 2007 à Lisieux	1 000,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-308

sur l'exercice de mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer le mandat spécial repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ce mandat ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-309

sur le patrimoine : biens immobiliers

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre en location :

- à compter du 1^{er} mai 2007, auprès du Cabinet BILLET-GIRAUD de Caen, un local à usage de bureaux situé à Caen, d'une surface de 2 000 m² :

Le loyer annuel est fixé à 220 000 € ; ce montant est soumis à la contribution sur les revenus locatifs égale à 2,5 % du montant annuel net. Les charges de chauffage seront à la charge de la Région, proratisées aux m² occupés. La taxe foncière est à la charge de la Région, comme il est d'usage en matière de location de bureaux. Les loyers, taxes foncières et charges de chauffage seront payés trimestriellement et au début de chaque trimestre, le premier paiement portera sur les mois de mai et juin 2007 et ensuite au trimestre. Les honoraires du Cabinet BILLET-GIRAUD sont égaux à 15 % du loyer annuel net exigibles à la signature du contrat (y compris les frais de négociation, rédaction du bail et état des lieux),

- à compter du 15 juin 2007, un logement de fonction pour le Directeur Général des Services, pour un loyer mensuel de 1 600 € ;

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Cabinet BILLET-GIRAUD de Caen, le contrat de bail correspondant à la location de locaux à usage de bureaux, pour une durée de 4 ans fermes, renouvelable ensuite expressément tous les ans, la résiliation étant possible avec préavis de 6 mois avant l'échéance annuelle,

- avec Monsieur François PICHARD, le contrat de bail correspondant à la location du logement de fonction pour le Directeur Général des Services,

- avec la Société EXAGONE, une convention d'occupation d'une partie du toit de l'E.S.I.T.C. pour l'implantation d'une antenne GPS, pour une durée de 3 ans, renouvelable expressément dans les mêmes conditions et pour une durée maximale de 9 ans ; la Société EXAGONE assurant l'installation et l'entretien de l'antenne en contrepartie de journées de démonstration et d'enseignement à la section géomètre de cette école,

- avec E.D.F., l'acte authentique réitérant la convention du 15 novembre 1999 consentant une servitude en vue d'implanter trois lignes électriques sur le site de l'I.P.C. à Goustranville,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-310

sur le patrimoine : CIRALE

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Laboratoire Départemental Franck Duncombe, une convention d'occupation à titre gratuit d'un laboratoire d'analyse situé sur le site du CIRALE, à raison d'une journée par semaine, pour une durée de trois ans, renouvelable ensuite par expresse reconduction,

- avec l'Université de Liège, une convention d'occupation à titre gratuit du laboratoire de médecine sportive, du manège équestre, des écuries et du rez-de-chaussée du bâtiment diagnostic ainsi qu'un logement de type chalet, situés sur le site du Centre d'Imagerie et de Recherche sur les Affections Locomotrices Equines (CIRALE), pour une durée de trois ans, renouvelable ensuite par expresse reconduction,

- avec les Haras Nationaux, une autorisation d'accès aux locaux du Centre d'Imagerie et de Recherche sur les Affections Locomotrices Equines (CIRALE), pour une durée de trois ans, renouvelable par expresse reconduction,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-311

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants, décisions de poursuivre et résiliation de marché ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-312

sur la représentation du Conseil Régional : Lycées « A. Fresnel » et « J. Rostand » à Caen

Réunion du VENDREDI 13 AVRIL 2007

Réunie le vendredi 13 avril 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DENIER, PINEL,

Sont excusés :

M. TOURRET, Mmes KORO, CAUCHY, BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour représenter le Conseil Régional,

* au sein du Lycée « A. Fresnel » à Caen :

- Mme GOBERT, titulaire en remplacement de M. FONTAINE,
- M. FONTAINE, suppléant en remplacement de Mme GOBERT,

* au sein du Lycée « J. Rostand » à Caen :

- Mme CAUCHY, titulaire en remplacement de M. FONTAINE,
- M. FONTAINE, suppléant en remplacement de Mme CAUCHY.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA